



CESSEZ

LE FEU... dans les jardins !

Les feux de jardins sont source **d'émissions de polluants dangereux** pour la santé publique et pour l'environnement.

La sécurité est également en danger

Les feux laissés sans surveillance peuvent s'étendre à d'autres espaces (prairies, bois, bâtiments) ou attirer les enfants qui s'y brûlent. Les fumées denses et opaques peuvent envahir les routes rendant la circulation difficile, voire dangereuse.

Plus d'infos ?

Procurez-vous la brochure « **Cessez le feu ! dans les jardins...** » disponible sur simple demande au **04/240 74 74** ou auprès de votre administration communale.

La brochure est également téléchargeable sur :
www.intradel.be